

Toutes les aides pour financer son permis et sa voiture

Toutes les aides pour financer son permis de conduire

Toutes les aides pour acquérir un véhicule

Toutes les aides pour financer son permis de conduire

Voici un récapitulatif des principales aides disponibles en France pour financer le permis B.

Vous avez moins de 25 ans

Les jeunes de moins de 25 ans peuvent bénéficier de plusieurs coups de pouce pour financer leur permis de conduire :

Le permis à 1 € par jour

Il s'agit d'un prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 1 200 €, remboursable à raison d'un euro par jour. Ce dispositif est accessible aux jeunes de 15 à 25 ans inclus, qui souhaitent financer leur première inscription à une formation au permis de conduire (catégorie B ou A1).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Géré par les conseils départementaux, ce fonds propose une aide financière pour les jeunes en difficulté, permettant de couvrir une partie des frais engendrés par l'obtention du permis de conduire.

Les aides spécifiques par région

Chaque région peut mettre en place ses propres aides pour le financement du permis de conduire. Par exemple, la région Île-de-France propose une aide de 1 300 € pour les jeunes de 18 à 25 ans en insertion professionnelle. La région Bretagne, quant à elle, propose une aide de 400 € pour les jeunes de 15 à 25 ans sous certaines conditions. Consultez le site internet de votre région pour connaître le dispositif en vigueur chez vous.

Le Pass Permis Citoyen

Certaines régions ouvrent ce dispositif aux jeunes de 15 à 25 ans en échange d'heures de bénévolat. Cette aide peut atteindre 600 €.

Vous êtes apprenti

Depuis janvier 2019, [une aide de 500 € est accordée aux apprentis](#) ayant au moins 18 ans pour financer leur permis de conduire de catégorie B. Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs de financement et n'est pas attribuée sous condition de ressources.

Vous êtes demandeur d'emploi

Afin de faciliter leur réinsertion, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'aides spécifiques pour le financement de leur permis de conduire.

L'aide individuelle à la formation (AIF)

L'aide à la mobilité

France Travail propose également

Attribuée par France Travail (ex Pôle emploi), cette aide peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation au permis de conduire, sous certaines conditions. Elle est destinée à faciliter l'accès à un emploi ou à une formation.

une aide pour les demandeurs d'emploi ayant besoin du permis de conduire pour accepter une offre d'emploi ou suivre une formation. Les conditions d'attribution et les montants varient selon les situations personnelles.

Vous êtes salarié

Les salariés ont également accès à un certain nombre de dispositifs pour financer leur permis de conduire.

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Les heures accumulées sur le CPF peuvent être utilisées pour financer une formation au permis de conduire, si cette dernière permet d'améliorer la mobilité professionnelle. La formation doit être réalisée par une auto-école agréée.

Les aides de l'employeur

Certaines entreprises proposent des aides ou des prêts à taux zéro pour aider leurs employés à financer leur permis de conduire. Il est conseillé de se renseigner auprès de son service des ressources humaines.

Vous êtes en situation de handicap

Si vous souffrez d'un handicap, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de 1 000 € attribuée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). Ce financement vous est proposé dès lors que votre permis est nécessaire au maintien ou à l'obtention d'un emploi.

Les aides des collectivités locales

Certaines collectivités locales (communes, départements) peuvent également proposer [des aides pour le permis de conduire](#). Il est recommandé de se renseigner auprès des services sociaux de sa mairie ou de son département puisque ces financements peuvent être conditionnés à l'âge ou au statut professionnel.

Toutes les aides pour acquérir un véhicule

En plus du financement du permis de conduire, il est possible de bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition d'un véhicule. Le Gouvernement a en effet développé plusieurs dispositifs pour encourager la transition du parc automobile français vers des véhicules plus propres.

Le leasing social électrique

Lancé en janvier 2024, le leasing social a pour objectif de rendre la mobilité verte accessible aux ménages modestes. Ce dispositif permet de louer une voiture électrique pour moins de 150 € par mois.

Les conditions d'éligibilité

- avoir un revenu fiscal de référence(RFR) inférieur à 15 400 euros par part ;
- utiliser son véhicule dans le cadre professionnel, avec plus de 8 000 km parcourus par an ;
- réaliser un trajet domicile-travail supérieur à 15 km (pour un aller).

Ce qu'inclut le contrat de location (location longue durée ou LOA)

- le montant du premier loyer : il correspond à une aide exceptionnelle de l'État pouvant atteindre 13 000 €. Il est versé directement au concessionnaire ;
- le montant des loyers mensuels d'un maximum de 150 € par mois ;
- la durée de location qui s'établit à 3 ans minimum ;
- un forfait de 12 000 km par an est inclus, sans frais supplémentaire.

De façon à satisfaire tous les publics éligibles, les concessions participantes mettent à disposition plusieurs types de véhicules :

- des citadines : twingo, Zoé, e-C3 You , e-208...
- des SUV : e-C4 You, e-2008...

- des utilitaires : Kangoo e-tech, e-berlingo Plus...

La prime à la conversion

La prime à la conversion vise à encourager l'achat de véhicules neufs ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un ancien véhicule.

Son montant peut atteindre :

- 4 000 € pour l'achat d'un véhicule thermique ;
- 6 000 € pour une voiture électrique ou hydrogène.

La prime à la conversion peut être cumulée avec le bonus écologique si vous résidez ou travaillez en ZFE-m (zone à faibles émissions mobilité).

Le bonus écologique

Le bonus écologique est destiné à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique ou hydrogène, qu'il soit neuf ou d'occasion.

Son montant dépend du type de véhicule :

- Jusqu'à 7 000 € pour une voiture ;
- Jusqu'à 8 000 € pour une camionnette.

À noter qu'une majoration de 1 000 € s'applique pour les départements d'Outre-mer (DOM).

Le microcrédit pour véhicule propre

Le microcrédit s'adresse aux ménages modestes qui ne sont pas éligibles au prêt bancaire traditionnel en raison d'une situation sociale ou financière précaire.

Il permet d'acquérir un véhicule propre en location longue durée (LLD) ou en location avec option d'achat (LOA), sous condition de revenus.

Cumulable avec la prime à la conversion et le bonus écologique, son montant peut atteindre 8000 € remboursables sur une durée maximale de 7 ans.

Ce prêt est garanti à 50 % par le fonds de cohésion sociale géré par BPI France.

Les aides locales

De nombreuses régions ont mis en place des aides ciblées pour l'acquisition d'un véhicule. Vous retrouverez l'ensemble de ces dispositifs sur le site officiel :

jechangemavoiture.gouv.fr

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOUS ICI : [Contact](#) - [Presse](#) - [Mentions légales](#) - [Conditions générales d'utilisation du site](#) - [Offrir 1 repas](#)

NOS ASSURANCES : [Assurance auto](#) - [Mutuelle santé](#) - [Assurance habitation](#) - [Assurance VSP](#)

[Quel-assureur.com](#) : 21/02/2015 - 20/06/2024

Simulateur d'assurances : Des magazines, des interviews, des conseils & des comparatifs

!